

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

MARDI 6 FEVRIER 2018 20H

Présents : **Guy PANOUILLOT** (Président OMS) ; **Rémy LOISEAU** (Secrétaire OMS/CLBA) ; **Hubert WELTER** (Trésorier OMS) ; **Bruno SOULET** (Responsable CMS) ; **Robert VIEILLERIBIERE** (Vice-président OMS) ; **Didier CIRET** (Maire-adjoint chargé des sports) ; **Georges MARTINO** (Conseiller municipal/VCB) ; **Annick GOMBERT** (Maire du Blanc/Conseillère régionale) ; **Jean-Emmanuel FRONTERA** ; **Danie BUSZ** (Boule sportive blancoise) ; **Nadine GUILLON** (Association 42km195) ; **Stéphanie RIBOTON** (EFP Le Blanc) ; **Didier MARTINAUD** (Club modéliste blancois) ; **Didier TRICOCHÉ** (Amis cyclos blancois) ; **Jérôme PERRIN et Nathalie TETE** (USB football) ; **Sylvie GROSDENIER** (AS collège Sainte Anne) ; **Yannick CAIGNARD** (Volant blancois) ; **Gilles CAMARD** (Billard club blancois) ; **Nathalie CORBEAU** (Hand-ball club Le Blanc et Tennis club blancois) ; **Gilles MATHIEU** (CAR.G.A.C. Rando) ; **Alain et Dominique CORDE** (Association Golf des rosiers) ; **Philippe BIDAN** (Pétanque blancoise) ; **Gérard AUBERT** (CSLG) ; **Marc RODET** (Tir sportif blancois) ; **Françoise PERROT** (Conseillère départementale) ; **Bastien LACQUEMENT** (Base de plein air et Club de plongée du Blanc) ; **Samuel SAUDRAIS** (Club des dauphins et Centre culturel du Blanc) ; **Joëlle BRUNET** (Attelages blancois) ; **Claudine CAUMON et Michel BOUTIN** (Fitness Form) ; **Samuel SAVARY** (Volley-ball blancois) ; **Céline NIQUEUX** (Association blancoise de horse-ball) ; **Etienne BUCHMANN** (Conseiller municipal / Commission sports / Commission remise des récompenses OMS) ; **Paul MESZAROS** (Aïkido dojo Le Blanc) ; **Pauline MARTIN** (Canoë kayak club Le Blanc) ; **Aurélie HELESBEUX** (Judo club blancois) ; **Cyrille BAPTISTE** (AS Lycée Pasteur) ; **Gaëlle COROLLER** (Association Jeanne d'Arc) ; **Jérémy DESSENON** (CERB) ; **Angélito ZAMUDIO** (ASSG basketball) ; **Alain BLANCHET** (AAPPMA Le nénuphar) ; **Alain PERREARD** (Conseiller municipal / Commission sports / Brenne savates) ; **Francis TREMBLAIS** (Tennis de table Brenne Le Blanc) ; **Dominique JACQUET** (responsable des secteurs d'installations sportives) ; **Brigitte BISSON** (correspondante NR) ; **Nelly NOUMET** (Adjointe administrative municipale) ; **Aurélie CHARRET** (Secrétaire OMS).

Excusés : **Service des sports de la DDCSP 36** ; **M. Daniel LABLANCHE** (Président CAR.G.A.C. Rando) représenté par M. Gilles MATHIEU (vice-président) ; **Mme Nelly TARTIER** (Association Lycée Pasteur au galop) ; **Mme Frédérique VRIGNAT** (Conseillère municipale / commission sports) ; **M. Sébastien LAMOME** (Président tennis club blancois) représenté par Mme Nathalie CORBEAU ; **Ecole Française de Parachutisme Le Blanc** représentée par Stéphanie RIBOTON (secrétaire salariée) ; **M. Robert BARTHE** (vérificateur aux comptes).

Absents : **Mme Sandrine COTTON** (Sous Préfète du Blanc) ; **Gérard BLONDEAU** (Conseiller départemental) ; **C.A.S. de la ville du Blanc** ; **A.S. Collège les Ménigouttes** ; **Rallye Team Blancois** ; **Roller Club Blancois** ; **Rugby Club Blancois** ; **Association Equestre l'Epineau Le Blanc** ; **Brenn'Fitness** ; **Association de recherche et de Transmission du Taiji Quan** ; **Claude GOUDIN** (commission remise récompenses) ; **Martial MILLIN** (commission subvention de fonctionnement).

➤ Appel des clubs

La parole est donnée à Robert VIEILLERIBIERE qui procède à l'appel des clubs.

Nouveau président :

Amis cyclos blancois : Jean-Marc LAMORY

Fitness Form : Nouvelle association demandant son adhésion. La parole sera donnée au représentant de l'association. L'adhésion à l'OMS sera soumise au vote de l'assemblée.

Le Golf des Rosiers : Association demandant son adhésion à l'OMS.

AAPPMA Le Nénuphar : Cette association a déjà fait partie de l'OMS. Elle a été radiée il y a quelques années. Elle redemande son adhésion.

Le Rugby Club Blancois existe toujours en tant qu'association. La réglementation de la Fédération française de rugby impose qu'il y ait 3 éducateurs pour pouvoir avoir une école de rugby ce qui pose problème au club

blancois. Le club est en entente avec Argenton sur Creuse et Buzançais (regroupement des jeunes blancs avec ceux des deux autres clubs). Cela explique pourquoi le club blancois n'utilise plus les terrains du Blanc.

➤ **Accueil des personnalités**

Guy PANOUILLLOT remercie pour leur présence Annick GOMBERT, maire du Blanc, Mme PERROT, conseillère départementale, Didier CIRET, maire-adjoint chargé des sports, les membres de la commission sport de la Municipalité Mrs MARTINO, BUCHMANN et PERREARD, Dominique JACQUET responsable du secteur 2, les représentant(e)s des associations sportives et Mme BISSON, correspondante de la Nouvelle République.

➤ **Minute de silence**

Pierre SOULAS : président Boule Sportive Blancoise de novembre 1995 à décembre 2008, puis de septembre 2010 à novembre 2015.

Jean CHARRET : entraîneur de gymnastique pendant plus de 30 ans. Il effectuait 2 entraînements par semaine à l'AJA, même à plus de 80 ans. Personne très présente, notamment au forum des associations.

➤ **Rapport d'activités**

Le rapport est divisé en plusieurs parties : il y a ce que fait l'OMS et ce que font les différentes commissions.

1/ Représentation

Guy PANOUILLLOT annonce qu'il a été invité par 25 associations à leur assemblée générale sur 37 associations. L'OMS a été présent à 15. Il remercie les membres du bureau de l'OMS qui le représentent lorsqu'il ne peut pas y assister.

Il y a encore des clubs qui n'invitent pas ou qui ne souhaitent pas inviter l'OMS à leur assemblée générale. Il est rappelé que l'OMS est là pour voir comment fonctionnent les associations et non pas pour porter des jugements sur ce fonctionnement. L'OMS peut aider.

L'OMS a été invité à 27 manifestations sportives.

L'OMS est également présent à des réunions en Mairie ou encore à Châteauroux.

- *Réunions OMS*

Il y a eu 3 réunions : un comité directeur le 8 novembre 2016 et un le 31 mai 2017 et l'assemblée générale le 1^{er} février 2017.

Guy PANOUILLLOT remercie les bénévoles qui s'occupent des différentes commissions de l'OMS.

2/ Fonctionnement propre de l'OMS : rapport des commissions

- *Répartition des installations sportives municipales*

L'OMS a la délégation de la Mairie du Blanc pour répartir les installations sportives municipales ainsi que le gymnase Pasteur par convention signée entre la Mairie, l'OMS, la Région et le Lycée Pasteur.

Le Président de l'OMS donne la parole à Philippe PASQUIERS, responsable de la commission de la répartition des installations sportives municipales.

Les réunions de répartitions des installations sportives auront lieu en juin.

Une réunion est à prévoir début avril en raison de la réfection du gymnase Pasteur pour « reloger » l'association Jeanne d'Arc. Il faudra partager. Un effort sera à faire par tous.

Guy PANOUILLLOT reprend la parole. Il explique qu'en théorie, le gymnase Pasteur devrait être en travaux à partir des vacances d'avril jusqu'à début septembre. Les vestiaires seront refaits et une salle de musculation sera réalisée.

L'association Jeanne d'Arc aura besoin de créneaux au gymnase Jean Moulin pour les mois de mai et juin. Il est possible que certaines associations n'aient plus besoin du gymnase à cette période.

Mme COROLLER, trésorière de l'AJA, demande si le matériel sera également relogé au gymnase Jean Moulin (poutre de 5m par exemple) ? Le Président de l'OMS répond que ce sera possible. Une solution sera trouvée.

Cyrille BAPTISTE, représentant de l'AS Lycée Pasteur, demande s'il y a un maître d'œuvres ? Mme le Maire répond qu'il en faut un. Elle n'est pas informée de l'avancée du dossier. Elle va se renseigner. Elle relate qu'elle avait transmis au Lycée le nom et les coordonnées d'un maître d'œuvres.

Il est rappelé qu'il faut prendre soin des installations sportives car il y a encore des soucis : portes, issues de secours non fermées, lumières allumées, déchets qui ne sont pas enlevés... Il est demandé aux associations utilisatrices de la salle de réunion Yves BARBE à la maison des sports de remettre les chaises en place, de fermer correctement la porte issue de secours, d'éteindre toutes les lumières et d'enlever les bouteilles lorsqu'un vin d'honneur est organisé.

Jérémy DESSENON, président du CERB, relate que les moquettes vertes ont été utilisées lors de leur manifestation du 4 février dernier et qu'elles étaient sales au déroulage. Le dernier utilisateur ne les avait pas nettoyées. N'ayant pas d'aspirateur à disposition, le CERB n'a pas pu les nettoyer avant de les ranger. Il est demandé s'il est possible d'avoir un aspirateur à disposition ? Didier CIRET répond que cela est possible à condition de le demander lors de la réservation de l'installation comme cela est fait pour d'autres manifestations.

- *Subventions de fonctionnement*

Rémy LOISEAU est responsable de cette commission, aidé par Philippe PASQUIERS et Martial MILLIN.

La parole est donnée à Rémy LOISEAU.

Les associations ont été reçues par les membres de la commission afin de pouvoir réaliser les calculs des subventions avant qu'elles fassent les démarches auprès de la commune.

Guy PANOUILLOT relate qu'il y a deux choses différentes.

Il y a la commission de l'OMS qui reçoit les associations où il est demandé de fournir le compte de résultats (tableau dépenses/recettes ou produits/charges). Il est constaté que le bilan n'est pas apparent (déficit ou excédent). Les associations doivent également noter ce qu'elles ont en caisse. Il est précisé que cela n'impactera pas les subventions. Il s'agit uniquement de savoir quelle est la situation financière des associations. Il n'y aura aucun jugement sur le fonctionnement de la trésorerie.

Depuis l'année dernière, la municipalité demande de compléter un dossier CERFA. Cette année, il y avait 2 dossiers à compléter. Ces dossiers sont déposés à l'OMS pour vérification puis transmis à la Mairie.

Il a été constaté que la plupart des associations n'ont pas complété les 2 documents, qu'il manquait la prestation en nature dans les budgets ou montant différent de celui transmis par courrier par la municipalité, le montant de la subvention n'était pas le bon (montant envoyé par mail non reporté sur le document), ...

Le Président de l'OMS demande aux associations d'être attentives puisqu'à chaque fois, il faut corriger.

Il relate que ce sont les présidents qui assistent aux réunions de l'OMS mais que les informations ne sont pas transmises aux trésoriers, entre autres.

Il est conscient qu'il est parfois difficile de reporter certains montants sur les bonnes lignes. Il est donc proposé qu'une réunion soit faite l'année prochaine avec les trésoriers pour aider à compléter les dossiers.

Samuel SAVARY demande si en complément de cette réunion, il serait envisageable de réaliser un tutoriel et de le mettre en ligne sur le site internet de l'OMS ? et qui serait consultable par plusieurs personnes du bureau de chaque association.

Didier CIRET signale qu'il y a une notice explicative de 8 pages qu'il est possible de télécharger avec le dossier pour aider à le compléter.

Samuel SAVARY explique qu'il n'a pas eu de problème par rapport à cela mais plutôt pour placer la prestation en nature et son équivalence où il a dû effectuer ses propres recherches. Sa demande est sur le fait que chaque association puisse avoir un support d'aide afin d'éviter une mauvaise transmission, la déformation ou la non transmission de l'information du président au trésorier.

Guy PANOUILLOT précise que c'est pour cela qu'il est proposé de réaliser une réunion avec les trésoriers.

Rémy LOISEAU signale qu'en fonction des dossiers de demande de subvention, l'imprimé concernant le budget est différent. Celui du FAR n'est pas le même que celui demandé par la Municipalité.

Le Président de l'OMS récapitule : l'OMS demande un compte de résultat et la Mairie demande deux dossiers CERFA. Il est proposé, si cela peut aider les associations, de transmettre la copie du document « budget » du dossier CERFA à la commission de l'OMS. Les associations pourront aussi continuer comme actuellement. Il s'agit là uniquement d'éviter de réaliser différents documents.

L'OMS envoie les informations aux présidents et aux trésoriers. La ville envoie uniquement aux présidents par courrier postal.



Marie-Hélène GUY de la DDCSPP36 a envoyé un mail informant qu'une formation au logiciel « Basi Compta » aura lieu le jeudi 22 février 2018 à 18h à la maison des sports de Châteauroux.

Samuel SAVARY, trésorier du volleyball blancois, annonce que le logiciel est payant. Cela revient à 55€ l'année. En revanche, la formation est gratuite.

- *Centre Médico Sportif*

La parole est donnée à Bruno SOULET, responsable du CMS.

Le fonctionnement du CMS est différent : il était ouvert de fin août au 31 octobre 2017 (période plus intense en termes de demande de renouvellement de licences). La nouvelle réforme du certificat a fait penser à l'OMS qu'il y aurait moins de monde.

Durant cette période d'ouverture, des plages horaires plus larges ont été proposées. Les séances ont été réalisées par Nicolas DUTHOIT le jeudi après-midi, Renaud GAUFFRE le mercredi matin et Bruno SOULET le mercredi après-midi et quelques samedis matins. Au total, moins d'heures ont été proposées que les autres années. Il est relaté qu'il n'y a eu que très peu de personnes le mercredi matin sans en connaître la raison.

Le questionnaire santé a été simplifié : il est maintenant sur une page au lieu de deux. Des questions étaient parfois redondantes. Bruno SOULET s'est inspiré du questionnaire de santé établi par le ministère de la santé pour modifier celui du CMS.

En 2017, il y a eu 243 visites, contre 329 en 2016. 95 électrocardiogrammes ont été réalisés contre 128 en 2016. 79h ont été effectuées par les médecins contre 106h en 2016. La différence sera à réévaluer sur les années qui suivent. Certaines personnes ont été surprises de ne pas pouvoir prendre rendez-vous en novembre. D'autres seront peut-être intéressées par le mercredi matin.

Il faut voir comment cela évoluera. Le fonctionnement du CMS sera identique pour la saison 2018-2019.

Guy PANOUILLOT relate que l'OMS est parti dans le « flou ». Il a remarqué que 90% des visites étaient demandées par des nouveaux. La saison prochaine sera encore un peu dans le doute. Dans 2 ans, il sera probablement constaté une évolution.

- *Aide à la formation diplômante*

Responsable de la commission : Carole BODIN.

Cette commission a pour but d'aider financièrement pour les formations d'éducateurs sportifs, d'arbitre, etc... et non d'un stage technique.

En 2017, 5 dossiers ont été étudiés (1 formation instructeur Zumba, 1 formation Brevet Fédéral 1 (natation), 2 formations Brevet Fédéral 2 (natation), 1 formation Brevet Fédéral 3 (natation).).

Plusieurs dossiers sont en attente :

- 6 de Le Blanc Athlétisme (dont 4 non étudiés le 6/06/17 car personne présente non informée des dossiers) ;
- 4 du Tir Sportif Blancois ;
- 4 de l'Ecole Française de Parachutisme Le Blanc ;
- 1 du Tennis de Table Brenne Le Blanc.

Il est rappelé que le Club des dauphins et l'USB Football doivent déposer des dossiers.

Une réunion devrait avoir lieu en mars 2018.

La commission se réunit une à deux fois par an en fonction du nombre de dossiers déposés. Le dossier est très simple à compléter.

Lorsque la commission attribue une aide financière, celle-ci est donnée en fin de formation.

- *Mini-bus*

Il a été parcouru 16 788 kms en 2017 et 108 137 kms depuis sa mise en service en novembre 2011.

La convention a été signée entre la Société VISIOCOM et la Municipalité. Le mini-bus est ensuite mis à la disposition de l'OMS. La convention arrive à échéance des 6 ans (2 conventions de 3 ans) et l'OMS n'a aucune nouvelle de la société VISIOCOM.

L'OMS envisage d'acheter le mini-bus actuel d'occasion ou un nouveau véhicule. A revoir.

Le véhicule a été muni d'un attelage : malheureusement, il est constaté que celui-ci n'a pas beaucoup servi.

Stéphanie RIBOTON, secrétaire salariée de l'EFPP Le Blanc, rappelle que l'association a un mini-bus et qu'en cas de besoin, il est possible de le demander dans les mêmes conditions que celui de l'OMS. La seule chose qui diffère, est que le contrat d'assurance prévoit un maximum de 4 000 kms l'année. En 2017, ce quota n'a pas été atteint.

L'USB football doit recevoir son mini-bus d'ici un mois. Le club des dauphins a déjà réceptionné son véhicule.

Il est rappelé que le mini bus est ouvert à tous les clubs membres de l'OMS sous certaines conditions :

- établir une convention avec l'OMS (à chaque changement de président(e)),
- avoir son permis depuis 3 ans,
- faire le plein à l'issue du déplacement (de préférence chez l'annonceur publicitaire),
- l'OMS fait une facture de 12 centimes d'euros du kilomètre (décision AG du 1^{er}/02/2016) pour assurer les vidanges, les changements de pneus, etc...
- réponse de l'OMS : 10 jours avant (sauf cas exceptionnels).

En cas d'accident en responsabilité totale, la franchise sera à payer par l'utilisateur (voté à la majorité lors de l'AG de l'OMS du 1/02/2016).

Il est souligné que pendant le week-end et en cas d'utilisateurs différents, si un problème est constaté à la prise du véhicule notamment, il est demandé de laisser un message sur le répondeur de la maison des sports.

- *Remise des récompenses*

Guy PANOUILLLOT signale qu'aucune proposition de bénévoles n'a été faite pour la remise des récompenses de l'OMS. C'est dommageable ! Il est rencontré chaque année, lors des assemblées générales ou lors des manifestations des clubs, des personnes qui ne sont jamais proposées. Il est souligné que c'est aux clubs de proposer des bénévoles et non l'OMS.

Jérémy DESSENON, intervient et demande s'il faut demander chaque année qu'une personne soit récompensée ? puisque Karine LESAGE n'a pas été récompensée alors qu'une demande a été effectuée.

Le Président de l'OMS rappelle qu'il ne faut pas confondre la remise des récompenses de l'OMS et la proposition faite par l'OMS de bénévoles auprès du comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif de l'Indre. Il est confirmé que Karine LESAGE a bien été proposée (récipiendaire d'une lettre de Félicitations). L'OMS n'a aucun pouvoir de décision ensuite. C'est la préfecture qui choisit les personnes à récompenser. Les bénévoles retenus sont contactés directement. Cela ne passe pas par l'OMS.

La remise des récompenses de l'OMS aura lieu vendredi 16 février 2018 à 18h30 au gymnase Jean Moulin.

Chaque année, il est demandé par courrier à chaque club de faire parvenir une proposition de sportifs et bénévoles. La commission se réunit ensuite pour étudier les propositions. Puis l'OMS envoie un courrier informant des personnes retenues.

En ce qui concerne le comité des médaillés, c'est l'OMS qui propose des bénévoles.

Les personnes retenues par la Préfecture pour une lettre de félicitations sont Frédérique VRIGNAT, Karine LESAGE, Jean-François GRANGENEUVE, Paul SICOT, Antoine GOURDON, Michel BRUNET, et pour une médaille de bronze Philippe PERRIN. Ces bénévoles ont été conviés à la remise des récompenses de l'OMS.

Seules Mmes LESAGE et VRIGNAT n'ont pas assisté à la remise qui a eu lieu le 26 janvier 2018. Pour les autres personnes, il est demandé qu'elles apportent leur médaille et diplôme à la maison des sports. Cela leur sera à nouveau remis le vendredi 16 février prochain.

Etienne BUCHMANN demande si Alexandre BERNOT sera récompensé ? Il avait discuté avec Guy PANOUILLLOT de ce bénévole pour le proposer au comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Cette personne ne sera pas récompensée puisqu'elle n'a pas été proposée. Il est demandé à Etienne BUCHMANN d'envoyer un courrier à l'OMS pour proposer Alexandre BERNOT. Il est précisé que l'OMS « trouve » des bénévoles et parfois ce sont les clubs qui donnent des noms.

Guy PANOUILLLOT relate qu'il n'y a que Le Blanc qui propose des bénévoles d'associations sportives pour une lettre de félicitations ou pour une médaille de bronze. Il informe qu'il est possible de proposer des bénévoles d'associations culturelles, caritatives, etc... Il y a sûrement beaucoup de bénévoles dans ce genre d'associations qui méritent d'être proposés.

Il insiste à ce que les récipiendaires sportifs soient présents à la remise des récompenses de l'OMS.

Francis TREMBLAIS, président du Tennis de table Brenne Le Blanc, informe que le club n'a rien proposé cette année puisque 2 jeunes ne sont plus dans la région (Lyon et Toulouse). Cette année encore, il y a une compétition le même soir que la remise des récompenses.



Le Président de l'OMS répond qu'il est conscient que certaines personnes ne peuvent pas être là.

- *Maison des sports*

Fréquentation :

Visites : 2 220.

Mails reçus : 2 030.

Mails envoyés : 7 021.

Salle de réunion « Yves Barbé » (gratuite) : 72 utilisations.

Communication :

- Le Blanc Sports N° 35 (Calendrier des Manifestations 2017) ; Le Blanc Sports n°36 ; Le Blanc Sports n°37.

- L'annuaire des Sports.

- Le calendrier des manifestations sportives 2018 (Le Blanc Sports N°38) : distribué en janvier 2018.

- Site internet : 4 300 visiteurs en 2017.

- *Rapport financier*

La parole est donnée à Hubert WELTER, trésorier.

« Les saisies des écritures comptables de l'Office Municipal des Sports ont été réalisées informatiquement par Mme Sylviane BERROYER, que nous remercions.

Les comptes de l'OMS ont été vérifiés par Robert BARTHE, Guy PANOUILLOT. Le compte-rendu financier a été réalisé par le secrétariat de la Maison des Sports. »

Global :

Produits : 41 517,66€

Charges : 33 496,18€

Résultat excédentaire : 8 021,48€ (contre -1,59€ en 2016)

Budget OMS :

Produits : 9 066,61€

Charges : 6 142,26€

Résultat excédentaire : 2 924,35€ (contre -959,54€ en 2016)

Budget Maison des Sports :

Produits : 23 651,05€

Charges : 23 191,33€

Résultat déficitaire : 459,72€ (contre -279,46€ en 2016)

Budget CMS :

Produits : 8 800€

Charges : 4 162€

Résultat excédentaire : 4 638€

Des dépenses ne sont pas débitées à ce jour : 1 594€ d'URSSAF, 150€ salaire Renaud GAUFFRE, 360€ cabinet comptable (ce qui représente au total la somme de 2 104€ de charges non débitées).

Situation financière au 31/12/2017 :

Livret : 16 166,65€ (avances de trésorerie possibles aux clubs qui en font la demande)

Compte courant : 24 992,10€ (-1 845,06€ de charges non débitées au 31/12/2017, soit 23 147,04€)

Immobilisations financières : 1 000€ (club de roller)

Total des Fonds propres : 42 158,75€ (ou 40 313,69€).



Cette somme qui paraît importante, s'explique par une subvention de formation diplômante de 2 000€, une baisse des vacations des médecins et des charges sociales (79h au lieu de 106h en 2016).

Guy PANOUILLLOT reprend la parole et remercie Hubert WELTER. Il rappelle que l'OMS avait ouvert il y a quelques années un livret. L'argent de ce livret sert aux avances de trésorerie (problèmes de trésorerie, achat de matériel). Un certain nombre d'associations ont pu en bénéficier. Le remboursement de l'avance de trésorerie est réalisé en fonction d'un échéancier établi au préalable avec l'association.

Il est possible que l'OMS se serve de l'argent du livret pour financer l'achat d'un mini-bus.

En ce qui concerne l'excédent du CMS, il est justifié par le fait qu'il y ait eu moins de visites. L'OMS est dans le flou et ne sait pas où cela va aller. Il précise que le pourcentage CMS pris sur les subventions de fonctionnement, n'est pas récupéré. Il est redistribué aux associations (bénéficiant des subventions de fonctionnement).

Il apparaît la somme de 24 992,10€ sur le compte courant. L'OMS a un salarié à payer et lorsqu'arrive le mois de mai, il reste 8 000/9 000 euros avant le versement des subventions de la ville (en juin). Il explique que l'OMS a besoin d'un fond de roulement pour pouvoir payer la secrétaire salariée et les charges.

- *Vote du rapport moral et d'activités et du rapport financier de l'OMS*

Rapport moral et d'activités : 0 contre, 0 abstention. Rapport moral et d'activités adopté à l'unanimité.

Rapport financier : 0 contre, 0 abstention. Rapport financier adopté à l'unanimité.

- *Forum des associations 2017*

Le prochain forum des associations aura lieu le samedi 8 septembre 2018. Un courrier sera envoyé aux associations en temps voulu.

Le Président de l'OMS encourage très fortement toutes les associations à y participer. Cette manifestation génère un public important ce qui permet aux associations de se faire connaître. Il est rappelé qu'il n'y a pas uniquement des associations sportives. Il y a aussi des associations culturelles, caritatives, etc...

- *Radiation de 3 associations*

Karaté Jutsu Clubs Budo :

Vote : Contre = 0 ; Abstention = 0. Radiation de l'association votée à l'unanimité.

L'association est radiée de l'OMS à compter de ce soir suite au vote de l'assemblée.

Brenn'Fitness :

Vote : Contre = 0 ; Abstention = 0. Radiation de l'association votée à l'unanimité.

L'association est radiée de l'OMS à compter de ce soir suite au vote de l'assemblée.

Association de Recherche et de Transmission du Taïchi Chuan :

Vote : Contre = 0 ; Abstention = 0. Radiation de l'association votée à l'unanimité.

L'association est radiée de l'OMS à compter de ce soir suite au vote de l'assemblée.

- *Adhésion de 3 associations*

- A.A.P.P.M.A. Le Nénuphar :

La parole est donnée à M. Daniel BLANCHET, vice-président de l'association, qui représente Thierry SURY (Président).

Cette association vend les permis de pêche et représente localement la fédération de pêche et de pisciculture de Châteauroux.

L'association a été reprise par Thierry SURY et une nouvelle équipe, suite à des difficultés dans le passé, pour lui redonner ses lettres de valeur.

L'association a organisé, dernièrement, une manifestation au Blanc : rencontre de tous les présidents des A.A.P.P.M.A. de l'Indre. Cette manifestation a été une manière pour l'association et pour la Fédération de Châteauroux de reconnaître la valeur de cette nouvelle équipe.

Guy PANOUILLLOT précise que cette association a fait partie de l'OMS et a été radiée il y a quelques années.

- Fitness Form :

La parole est donnée à Mme Claudine CAUMON, secrétaire de l'association.

Cette association a été créée avec une nouvelle équipe. Le coach est le même que l'équipe précédente (Brenn'Fitness).

15h d'activités sont proposées avec 14 activités différentes. L'association accueille les adhérents à partir du CP. L'association a démarré ses activités le 8 janvier dernier en ayant pris les créneaux disponibles sur des installations sportives municipales (gymnases Jean Moulin, Ménigouttes, dojo) ou encore à la salle de musique et la salle de danse.

Actuellement, elle compte une centaine d'adhérents.

- Association Golf des Rosiers :

La parole est donnée à M. Alain CORDE, président de l'association.

Le golf des rosiers se situe entre Bélâbre et Ruffec, près du centre équestre de l'Epineau. En 2017, l'association comptait 72 adhérents.

La gestion du golf a été reprise en fin d'année 2015. Il y a beaucoup de passages : 160 en 2017 (appelés « green fees », seulement pour faire un parcours).

C'est un golf à 6 trous avec un practice de 200m.

Les infrastructures sont améliorées au fur et à mesure.

Beaucoup d'enfants sont reçus dans le cadre du périscolaire en partenariat avec les écoles de Bélâbre et Concremiers en 2017, et en 2018 avec les écoles de Bélâbre et probablement Ruffec, la base de plein air ou encore avec les 2 communautés de communes.

La motivation d'adhérer à l'OMS est d'être identifié dans les brochures, être connu. Il est précisé que l'association ne demandera pas de subvention.

Elle est affiliée à la fédération française de golf.

L'association a participé au forum des associations en 2017 : M. CORDE souligne qu'il est enchanté de cette participation.

Didier CIRET relate que le golf des Rosiers appartient à un syndicat intercommunal et que la gestion a été proposée à l'association. La ville du Blanc fait partie du syndicat et participe financièrement. Etienne BUCHMANN en est le président. Il a été estimé que l'association a parfaitement sa place à l'OMS, à titre consultatif.

Votes de l'adhésion des 3 associations :

A.A.P.M.A. Le Nénuphar :

Contre = 0 ; Abstention = 0. Adhésion de l'association votée à l'unanimité.

L'association est adhérente à l'OMS à compter de ce soir suite au vote de l'assemblée.

Fitness Form :

Contre = 0 ; Abstention = 0. Adhésion de l'association votée à l'unanimité.

L'association est adhérente à l'OMS à compter de ce soir suite au vote de l'assemblée.

Association Golf des Rosiers :

Contre = 0 ; Abstention = 0. Adhésion de l'association votée à l'unanimité.

L'association est adhérente à l'OMS à compter de ce soir suite au vote de l'assemblée.

• Candidature individuelle à l'OMS : Jean-Emmanuel FRONTERA

Guy PANOUILLOT explique que plusieurs personnes de l'OMS sont cooptées à l'OMS. Il est précisé que ces personnes étaient avant, présidentes d'association ou membres de commissions de l'OMS.

La parole est donnée à Jean-Emmanuel FRONTERA afin qu'il se présente.

M. FRONTERA est l'ancien trésorier du tir sportif blancois (poste tenu pendant 8 ans). Il s'est investi à l'OMS à travers le combiné sportif ou encore le forum des associations. Il a appris dernièrement que l'OMS cherchait des bonnes volontés pour entrer dans le bureau. Il serait intéressé d'intégrer l'équipe l'OMS afin d'apporter ses compétences et son aide.

Vote :

Contre = 0 ; Abstention = 0. Adhésion de l'association votée à l'unanimité.

Jean-Emmanuel FRONTERA est coopté à l'OMS à compter de ce soir suite au vote de l'assemblée.

• Election du tiers sortant du Comité Directeur de l'OMS

Guy PANOUILLOT fait la lecture des associations sortantes :



Les Attelages Blancois ; A.S. Collège les Ménigouttes ; A.S. Collège Sainte Anne ; A.S. Lycée Pasteur ; Billard Club Blancois ; Boule Sportive Blancoise ; Club de Plongée du Blanc ; Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie ; Compagnie Le Blanc Archer ; Le Blanc Athlétisme ; Volley-Ball Blancois ; Lycée Pasteur au Galop ; Pétanque Blancoise ; Tennis Club Blancois ; Tennis de Table Brenne Le Blanc ; Tir Sportif Blancois ; Vélo Club Blancois ; Brenne Savates.

Lecture des personnes sortantes :

Martial MILLIN ; Hubert WELTER.

Toutes se représentent.

Vote : Contre =0 ; Abstention = 0. Adoptés à l'unanimité.

- *Election du bureau de l'OMS*

Le Président de l'OMS demande si quelqu'un souhaite entrer dans le bureau de l'OMS ? Seul Jean-Emmanuel FRONTERA est volontaire.

Il est annoncé que Rémy LOISEAU (président CLBA) démissionne de son poste de secrétaire de l'OMS et de responsable de la commission subventions de fonctionnement.

Palmarès de Rémy LOISEAU à l'OMS : 17 ans dans le bureau de l'OMS en tant que trésorier puis secrétaire ; 19 ans à s'occuper de la commission subventions de fonctionnement.

Rémy LOISEAU est remercié pour tout le travail qu'il a effectué à l'OMS. Il reste pour l'instant président de la Compagnie Le Blanc Archer. Il signale qu'à l'avenir, cela changera également.

Guy PANOUILLLOT rappelle qu'il s'agit de sa dernière année et de son avant dernière assemblée générale en tant que président. Il espère que quelqu'un prendra sa place.

Membres de droit : Georges MARTINO, Didier CIRET.

Membres : Bruno SOULET, Philippe PASQUIERS.

Trésorier : Hubert WELTER.

Secrétaire : Rémy LOISEAU => Démissionnaire

Vice-président : Robert VIEILLERIBIERE

Président : Guy PANOUILLLOT

Entrée de Jean-Emmanuel FRONTERA au bureau de l'OMS soumise au vote de l'assemblée :

Vote : Contre =0 ; Abstention = 0. Votée à l'unanimité.

- *Statistiques des licenciés*

L'OMS regroupe 41 associations (dont 3 en sommeil = Association Equestre l'Epineau Le Blanc, Rallye Team Blancois, Roller Club Blancois ; + 1 dissoute en janvier 2017 = Karaté Jutsu Clubs Budo) ce qui représente environ = Saison 2016-2017 :

- ✓ Total des licences : 3 462 (sans le canoë-kayak club et le rugby club blancs).

- ✓ Total des adhésions : 524.

- ✓ Détails (*licences et adhésions*) : Hommes : 2 173 ; Femmes : 1 813. Il y a presque la parité hommes/femmes.

- ✓ Détails (*licences et adhésions*) : +18 ans : 2 582 ; -18 ans : 1 404.

- ✓ Détails (*licences et adhésions*) : Blancs : 1 768 ; Extérieurs : 2 218.

Le nombre de licenciés est en légère augmentation par rapport à l'année passée.

Saison 2015-2016 : 3 383 licences et 1 577 adhésions.

« L'OMS remercie la ville du Blanc avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration, plus particulièrement M. Didier CIRET, Marie-Adjoint chargé des Sports et M. Georges MARTINO, Conseiller Municipal.

L'OMS remercie les Médecins du Centre Médico-Sportif : Bruno SOULET, Renaud GAUFFRE et Nicolas DUTHOIT, pour leur collaboration au suivi des sportifs blancs.

Nous remercions également M. Robert BARTHE, vérificateur aux comptes, Mme Sylviane BERROYER et tous les bénévoles qui gèrent les commissions.

Merci enfin à tous les dirigeants et bénévoles sportifs qui permettent aux blancs de pratiquer le sport de leur choix dans les meilleures conditions.



Je n'oublie pas les secrétaires de la Maison des Sports, Nelly et Aurélie.

Permettez-moi enfin de vous souhaiter à tous au nom du Bureau de l'OMS, nos meilleurs vœux pour 2018 et une bonne saison sportive.»

➤ **Intervention de Françoise PERROT, conseillère départementale**

Mme PERROT prend la parole et évoque la demande de subvention FAR (Fonds d'Animations Rurales) pour les associations sportives, culturelles, et à caractère social.

Elle a eu la surprise de voir qu'il y avait de moins en moins d'associations blancoises demandant une subvention FAR. Elle en déduit que les associations ont probablement les moyens ce qui est une bonne chose. Il est possible de demander une subvention FAR pour l'achat de matériel, pour le fonctionnement et pour les animations même si l'association a un peu de liquidités. Elle encourage les associations à ne pas hésiter puisque toutes les demandes sont étudiées.

Elle relate que les dossiers FAR sont également mal complétés. Les associations qui ont l'habitude de compléter ce genre de dossier, il n'y a pas trop de problème. En revanche, pour d'autres, la demande est lue en diagonale. De ce fait, il manque beaucoup d'éléments (notamment les pièces à joindre) :

- les disponibilités de l'association : elle informe qu'elle a besoin de savoir si l'association n'a pas de difficulté ;
- le dernier procès verbal de l'assemblée générale ;
- le montant de la subvention demandée n'est pas le même que dans le budget prévisionnel ;
- le changement de la composition du bureau : il est demandé à ce qu'un mail soit envoyé ainsi que la copie du récépissé de la sous-préfecture pour signaler le changement (même si la demande de subvention a été effectuée par l'ancien président).

Mme PERROT informe que du matériel d'équipement est mis à la disposition des associations. Une demande de réservation est à réaliser à l'avance.

Le dossier FAR est à déposer en un seul exemplaire même s'il y a plusieurs « manifestations » ou « demandes ». Le dossier est à compléter et à retourner au Conseil Départemental avant le 15 octobre de chaque année.

Guy PANOUILLLOT relate que toutes les demandes se suivent car il y a le FAR avant le 15/10, l'OMS début novembre et la Mairie en décembre.

Samuel SAVARY évoque que le volleyball blancois obtient une subvention du Conseil Départemental par le biais du dépôt du dossier FAR et en remercie Mme PERROT. Il signale que depuis 2 ans, il y a un glissement sur le versement de cette subvention. Par exemple, la subvention 2017 a été versée très tardivement : en septembre.

Mme PERROT explique qu'elle ne maîtrise pas cette partie. Elle relate qu'elle a eu beaucoup d'appel à ce sujet. Des associations se sont vues recevoir leur subvention en octobre 2017. Elle a contacté les différents services administratifs pour faire remonter les informations en leur expliquant que ce n'était pas normal car il y avait presque un an entre la demande et le versement de la subvention. Il y aurait eu un problème administratif.

Ce qui peut être gênant est effectivement la clôture de l'exercice de la saison : la subvention apparaît sur la saison suivante.

Guy PANOUILLLOT reprend la parole. Il fait la lecture du mail envoyé par la DDCSPP 36 au sujet des orientations du CNDS 2018 :

« Je vous informe que les orientations définitives du CNDS 2018 devraient être arrêtées au conseil d'administration du 18 janvier. La campagne va donc débuter plus tardivement. »

Le club des dauphins, le tennis de table Brenne Le Blanc et l'école française de parachutisme Le Blanc font des dossiers CNDS.

➤ **Intervention d'Annick GOMBERT, maire du Blanc et conseillère régionale**

Mme le Maire remercie vivement Rémy LOISEAU pour son investissement à l'OMS.

La Municipalité maintient l'enveloppe des subventions de fonctionnement pour les associations malgré la baisse des dotations de l'Etat et de la diminution des personnes assujetties à la taxe d'habitation. Il y a une baisse importante des rentrées pour les collectivités locales et donc une diminution des possibilités d'agir. Cela devra être pris en compte à un moment donné.

Didier CIRET veille très attentivement à l'entretien des installations sportives. Il est important que chaque association utilisatrice en prenne soin et les respecte pour le bien de tout le monde. Cela est plus agréable pour tous, si tout le monde fait un effort et fait attention.



Annick GOMBERT évoque la fierté d'avoir autant d'associations adhérentes à l'OMS. Cela représente une vraie valeur pour la ville du Blanc. C'est important pour tous.

Elle remercie tous les bénévoles pour leur investissement.

Elle remercie également Guy PANOUILLOT, les membres du bureau de l'OMS, Nelly et Aurélie pour tout le travail qu'elles effectuent auprès de tous, aux médecins du CMS en l'occurrence à Bruno SOULET, tous les présidents, les bénévoles et les sportifs des associations blancoises, et le personnel municipal travaillant aux sports.

Pour finir, Mme le Maire souhaite une bonne saison sportive à toutes et à tous.

Annick GOMBERT, qui est aussi conseillère régionale, rappelle que la région propose toujours des subventions CAP'ASSO pour les associations qui ont des salariés, et une subvention de 40% pour le financement d'un véhicule.

Samuel SAVARY évoque que le volleyball blancois a eu une pénalité de 100€ en raison de l'absence du président de l'association, pour raison médicale, à la réunion de répartition des installations sportives.

L'impact est important sur le budget de l'association : cela représente 50% de la subvention de fonctionnement.

Est-ce possible de moduler la pénalité ? Ou encore prendre un pourcentage de la subvention ?

Guy PANOUILLOT relate qu'il n'est pas le mieux placé pour répondre à cette question puisqu'il fait parti du club ainsi que Robert VIEILLERBIERE. Malgré tout, le club de volley-ball n'était pas présent, donc la pénalité a été appliquée.

Il est évoqué le cas des petites vacances scolaires : un courrier est envoyé avec une date-butoir à respecter pour la réservation des créneaux. Des associations se sont fait avoir aux vacances de Noël. L'OMS est strict.

La proposition de mettre en place un pourcentage de pénalité sur les subventions de fonctionnement est pris en compte et le président de l'OMS va y réfléchir. Après étude, il sera éventuellement possible de la proposer lors de la prochaine assemblée générale de l'OMS afin qu'elle soit votée.

A revoir au prochain comité directeur.

Samuel SAVARY explique qu'il arrive que des ballons de volley restent coincés sur les radiateurs au gymnase Jean Moulin. Ces ballons sont récupérés par le service des sports. Le souci est que le club n'a récupéré aucun ballon depuis 2 ans. A qui sont-ils donnés ?

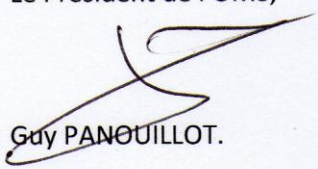
Dominique JACQUET relate que si les ballons sont marqués, ils sont redonnés à leur propriétaire. Il insiste sur le fait que les ballons doivent impérativement être marqués.

Samuel SAVARY demande alors à quel moment peut-il récupérer les ballons ? Dominique JACQUET rétorque qu'il peut aller au gymnase entre 8h et 17h lorsque la gardienne est présente pour récupérer les ballons.

Guy PANOUILLOT invite l'assemblée à partager le pot de l'amitié.

Fin de la réunion à 21h30, suivie du pot de l'amitié.

Fait à Le Blanc, le 13 février 2018
Le Président de l'OMS,



Guy PANOUILLOT.